

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.09.239

**Commune de
Mouthiers :
reversement
subvention Agence
de l'Eau pour
schéma directeur
eaux pluviales**

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 septembre 2019**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Laïd BOUAZZA à Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jean REVEREAULT, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Joël GUITTON à François ELIE, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Jeanne FILLLOUX, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Jean-Philippe POUSSET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.09.239**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur DAURE

**COMMUNE DE MOUTHIER : REVERSEMENT SUBVENTION AGENCE DE L'EAU POUR
SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES**

La commune de Mouthiers sur Boême a réalisé en 2016-2017 son schéma directeur pour les eaux pluviales, opération pour laquelle elle avait obtenu un cofinancement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG).

Avec la création de la communauté d'agglomération GrandAngoulême au 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion de 4 intercommunalités, la compétence en matière de gestion des eaux pluviales a été transférée, avec la compétence Assainissement, à l'agglomération.

Une convention de transfert tripartite entre l'AEAG, la commune de Mouthiers sur Boême et GrandAngoulême intervenue le 25 janvier 2017 a ainsi acté le transfert de l'aide accordée vers la communauté d'agglomération.

Pour la réalisation de cette étude, toutes les dépenses ont été supportées par la commune de Mouthiers sur Boême, à hauteur de 7 890 € HT, soit 9 840 € TTC. La commune a transmis à GrandAngoulême l'ensemble des factures acquittées ainsi que le résultat de l'étude, ce qui a permis à l'agglomération de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau le versement de la subvention.

Celle-ci vient d'être encaissée, à hauteur de 3 945 €. Il convient donc aujourd'hui de prévoir le reversement de cette somme à la commune de Mouthiers sur Boême pour solder cette opération.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 18 septembre 2019,

Je vous propose :

DE REVERSER la somme de 3 945 € à la commune de Mouthiers sur Boême au titre de la réalisation de son schéma directeur des eaux pluviales.

D'AUTORISER Monsieur Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

10 octobre 2019

Affiché le :

10 octobre 2019